

Séance ordinaire du 7 avril 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce septième jour du mois d'avril deux mille quinze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville René Fortin et Clément Genest.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-02-79

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2015, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 8.4 et 17.4 intitulés :

« Direction générale

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de l'École de musique Jésus-Marie
Document d'aide à la décision DG-2015-083 »

« Développement économique et promotion

Renonciation au bénéfice d'une servitude d'utilité publique sur le lot 1 964 370 du cadastre du Québec (rue André-Bergeron, secteur Saint-Nicolas)
Document d'aide à la décision DEV-2015-032 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Demande au gouvernement du Canada de reconsidérer l'octroi du contrat de construction du brise-glace Diefenbaker au chantier naval Seaspans de Vancouver (CB) pour l'attribuer au Chantier Davie Canada inc. »

« Direction générale

Adhésion au Forum des élus de la région de la Capitale Nationale désignation de membres du conseil de la Ville
Document d'aide à la décision DG-2015-093 »

« **Ressources humaines et amélioration continue**

Renouvellement et autorisation de la signature de la convention collective des cols blancs

Document d'aide à la décision RHAC-2015-017 »

« **Ressources humaines et amélioration continue**

Création d'un poste hors cadre contractuel de directeur exécutif-grands projets à la Direction générale et nomination à ce poste

Document d'aide à la décision RHAC-2015-044 »

« **Ressources humaines et amélioration continue**

Appel de candidatures pour le poste hors cadre de directeur général ou directrice générale à la Direction générale

Document d'aide à la décision RHAC-2015-045 »

« **Communications**

Contrat pour la fourniture du service d'impression et la préparation postale du journal municipal Lévis'informe

Document d'aide à la décision COM-2015-004 »

« **Comité exécutif**

Condoléances à la famille de monsieur Robert Létourneau »

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville et président du comité consultatif de toponymie de la Ville Michel Patry prend la parole. La Ville a remporté le prix *Mérite du français en toponymie* le 26 mars dernier décerné par la Commission de toponymie du Québec, à l'occasion de la Soirée des Mérites et des prix Francopub 2015 tenue au Centre des sciences de Montréal.

CV-2015-02-80

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-02-81

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 et de la séance extraordinaire du 23 mars 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 16 mars 2015 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le

23 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-82

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 9, 16, 23 et 25 mars 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 9, 16, 23 et 25 mars 2015 est déposé.

CV-2015-02-83

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-026](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre lié au poste cadre de la Direction des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-026.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-84

Besoins de main-d'œuvre de la Direction générale

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-030](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre lié au poste cadre de la Direction générale, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-030.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-85

Embauche d'un vérificateur général

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-035](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'embaucher Yves Denis au poste hors cadre contractuel à temps complet, de vérificateur général de la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RHAC-2015-035.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-86

Embauche d'une chef du Service sociocommunautaire à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-037](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'embaucher Barbra Tremblay au poste cadre régulier à temps complet, classe 6, échelon 10, de chef du Service sociocommunautaire à la Direction de la vie communautaire, aux conditions de travail prévues au recueil des cadres de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-87

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2015-14-13

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- ✓ Règlement RV-2015-14-13 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.
-

CV-2015-02-88

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de La société grand village inc.

[Document d'aide à la décision DG-2015-077-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey et Janet Jones à participer à l'activité organisée au bénéfice de La société grand village inc., le 29 mai 2015 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-89

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité offerte par l'Union des municipalités du Québec

[Document d'aide à la décision DG-2015-087-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, René Fortin, Mario Fortier, Clément Genest, Réjean Lamontagne, Robert Maranda et Michel Patry à participer à l'activité offerte par l'Union des municipalité du Québec, le 17 avril 2015 à Longueuil, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-90

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis

[Document d'aide à la décision DG-2015-082](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Clément Genest et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, le 7 octobre 2015 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-91

Financement de la dépense relative au projet de gestion de l'amiante dans les bâtiments et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-BI-2015-005](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De financer la dépense relative au projet de gestion de l'amiante dans les bâtiments au montant maximal de 350 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté et de décréter les travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-92

Attribution du contrat pour la fourniture de véhicules « ensemble police »

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-006](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture de véhicules « ensemble police » (appel d'offres 2015-50-17) à Montréal Chrysler Dodge Jeep (La Salle), au prix de 227 133,06 \$, avant TPS et TVQ, pour l'achat de sept véhicules, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-93

Attribution du contrat pour la fourniture de camions dix roues diesel châssis et cabine conventionnels

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-007](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture de camions dix roues diesel châssis et cabine conventionnels (appel d'offres 2015-50-18) à Camions Freightliner Québec inc., au prix de 296 056 \$, avant TPS et TVQ, pour l'achat de deux véhicules, incluant l'option pour le groupe de batteries à l'intérieur des camions, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-94

Attribution du contrat pour le concassage de rebuts de béton et d'asphalte

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-022](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour le concassage de rebuts de béton et d'asphalte (appel d'offres 2015-50-06) à Dorothee Vandal et fils inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 381 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-95

Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-026](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt
aux endroits suivants :

339° sur la route Monseigneur-Bourget, à l'intersection de l'avenue des
Ruisseaux, en direction nord et sud, dans le secteur Pintendre;

340° sur la route Monseigneur-Bourget, à l'intersection du chemin
Harlaka, en direction nord et sud, dans le secteur Pintendre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-96

**Renouvellement des contrats de service intervenus avec les Transporteurs
en vrac de la Rive-Sud pour le transport de la neige et de la glace et pour
le transport des matières en vrac des travaux exécutés par la Ville en
régie interne**

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-014](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'exercer l'option de renouvellement prévue aux contrats de service visés par
la résolution CV-2012-11-10, intervenus avec les Transporteurs en vrac de la
Rive-Sud pour le transport de la neige et de la glace et pour le transport de
matières en vrac de la Ville en régie interne, pour une durée additionnelle de
deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-97

**Attribution du contrat pour la fourniture du service de sciage de
bordures**

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-015](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de sciage de bordures
(appel d'offres 2015-50-13) à 9272-2214 Québec inc. faisant affaires sous le
nom Excavation Gérard Cloutier, aux prix mentionnés à sa soumission, pour
une dépense estimée à 35 525 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année du
contrat, et dont les prix sont indexés à compter de la deuxième année du
contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-98

Attribution du contrat dans le cadre du projet d'entretien des aménagements paysagers de l'arrondissement de Desjardins

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-016](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat d'entretien des aménagements paysagers de l'arrondissement de Desjardins pour les années 2015, 2016 et 2017, avec une option de renouvellement pour les années 2018 et 2019 (appel d'offres 2015-50-07) à Service d'entretien Teronet inc., en retranchant toutefois du contrat les items 1.0, 3.0, 7.0, 8.0, 9.0, 10.0 et 11.0 et en réduisant la quantité de l'item 2.0 à 11 877 mètres carrés, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense révisée estimée à 79 172,21 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-99

Engagement de la Ville à respecter le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-017-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale, qui s'appliquent à la Ville.

De s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

D'approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville.

D'autoriser le Service du génie de la Direction des infrastructures à présenter officiellement la programmation partielle des projets de priorités 1, 2, 3 et 4 admissibles au programme de la TECQ 2014-2018.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-00

Avenant à l'entente intervenue avec le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre du programme ACCES alcool

[Document d'aide à la décision POL-2015-009](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De conclure l'avenant à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre du programme ACCES alcool, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2015-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-01

Création du comité de mesures différentes de la Ville et nomination à ce comité

[Document d'aide à la décision INC-2015-006](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De créer le comité de mesures différentes de la Ville, tel qu'il est décrit en annexe à la fiche de prise de décision INC-2015-006.

De nommer les quatre personnes suivantes à titre de membres de ce comité :

- ✓ Steve Larose, chef à la prévention de la Direction du service de la sécurité incendie, à titre de président;
- ✓ Daniel Bergeron, conseiller en aménagement du territoire de la Direction de l'urbanisme, à titre de vice-président;
- ✓ Daniel Savoie, technicien en prévention incendie de la Direction du service de la sécurité incendie, à titre secrétaire;

- ✓ Michaël Thomassin-Lemieux, inspecteur en bâtiment de la Direction de l'urbanisme, à titre de membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-02

Autorisation pour l'utilisation du parc Le picart et fermeture temporaire d'une rue dans le cadre du symposium Village en arts

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-009](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'autoriser la Corporation du village en arts à utiliser le parc Le picart du 30 juin au 6 juillet 2015 pour l'installation et la tenue du symposium *Village en arts* et de fermer temporairement une partie de la rue de l'Entente (secteur de Saint-Nicolas) du 30 juin au 6 juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-03

Aide financière à Fête de la famille et des voisins de St-Rédempteur

[Document d'aide à la décision DVC-2015-009](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder à Fête de la Famille et des voisins de St-Rédempteur une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DVC-2015-009 afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-04

Proclamation de la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus*

[Document d'aide à la décision COM-2015-003](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer la semaine du 19 au 26 avril 2015 *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* et de hisser le drapeau promouvant cet événement, sur un mât de l'hôtel de ville du 20 au 27 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-05

Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés et affectation du produit de cession d'actif, afin de réduire le solde des emprunts lors des refinancements de l'émission d'obligations de juin 2015
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-010](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter le solde disponible des règlements d'emprunt fermés identifiés ci-après, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible, lors de son refinancement :

✓ RV-2005-03-41	5 100 \$
✓ RV-2007-06-10	25 800 \$
✓ RV-2008-07-17	83 256 \$

D'affecter l'excédent affecté - cession d'actif relié au règlement d'emprunt suivant, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le produit de cession d'actif, lors de son refinancement :

✓ RV-2006-05-28	25 800 \$
-----------------	-----------

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-06

Participation de la Ville dans le cadre du projet de logements sociaux et communautaires Demeure au cœur de Marie, Phase II dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (9248, boulevard du Centre-Hospitalier, secteur Charny)
Document d'aide à la décision URBA-2015-001

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De participer au projet Demeure au cœur de Marie, Phase II, sur le lot 2 389 169 du cadastre du Québec, soit au 9248, boulevard du Centre-Hospitalier dans le secteur Charny, et ce, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

D'établir que cette participation de la Ville représente un maximum de 15 % du montant total des coûts relatifs à la réalisation du projet attesté par la Société d'habitation du Québec, versée sous la forme d'une subvention accordée dans le cadre du programme complémentaire de la Ville (Règlement RV-2004-02-83) au programme AccèsLogis Québec volet social et communautaire, en soustrayant s'il y a lieu, les montants suivants du montant de la contribution de la Ville, à savoir :

- les frais relatifs à des services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction;
- les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement à :

- ce que le projet soit conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur de même qu'à toutes les autres normes par ailleurs applicables;
- l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer une partie de la participation de la Ville.

et d'assumer 10 % du montant du supplément au loyer, et ce, pour 50 % maximum des logements prévus au projet, pendant un minimum de cinq ans, à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-07

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion d'une partie des lots 1 962 670 et autres du cadastre du Québec (golf Stastny, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-033](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant la demande d'exclusion d'une partie des lots 1 962 670, 1 962 671, 1 962 680, 1 962 679, 1 962 678 et 2 244 715 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 22 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié, et ce, compte tenu de la finalité de cette demande.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-08

Adoption des nouveaux odonymes

[Document d'aide à la décision URBA-2015-070](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'attribuer les odonymes prévus pour les rues dont les plans sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2015-070, à l'exception de celui prévu pour la rue 5.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-09

Adoption du document prévu au deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-072](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le document prévu au deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-072.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-10

Acquisition d'une partie du lot 1 962 472 du cadastre du Québec (chemin Demers, secteur Saint-Nicolas), engagement de la Ville et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2015-003](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'accepter la promesse de vente de Christian Talbot, d'une partie du lot 1 962 472 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 9 405,2 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-003, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir entre les parties.

De s'engager, conditionnellement à l'acquisition de cette partie de lot de ce cadastre, à entreprendre des démarches visant à modifier la réglementation d'urbanisme applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce lot, afin d'assurer sa conservation à l'état naturel.

D'autoriser le financement de cette dépense relative à l'acquisition de ce lot et au frais inhérents à celle-ci au montant maximal de 129 300 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-11

Renouvellement d'un contrat avec Pattison outdoor advertising LP concernant les panneaux publicitaires

[Document d'aide à la décision DEV-2015-008](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le contrat de renouvellement du contrat conclu le 4 août 1999 concernant l'implantation de structures publicitaires et d'information publique sur le territoire de l'ex-ville de Lévis, à intervenir avec Pattison outdoor advertising LP, a division of Jim Pattison industries LTD, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-12

Vente du lot 5 524 797 et d'une partie du lot 4 803 802 du cadastre du Québec, rétrocession du lot 5 271 696 de ce cadastre et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2015-029](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'accepter l'offre d'achat de Gestion aloa inc. du lot 5 524 797 et d'une partie du lot 4 802 802 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-029, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

D'accepter la rétrocession à la Ville du lot 5 271 696 de ce cadastre, au prix de 27,98617 \$ le mètre carré, plus taxes si applicables, avec la garantie légale, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le cédant et de financer la dépense relative à l'acquisition de ce lot, au montant maximal de 114 800 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-13

Acquisition des lots 1 963 880 et autres du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas) et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2015-042](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accepter la promesse de vente des lots 1 963 880, 1 963 882 et 1 963 962 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche prise de décision DEV-2015-042, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'autoriser le financement de cette dépense, incluant les frais inhérents, à être assumés par la Ville, au montant maximal de 716 100\$ à même la réserve

financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-14

Modification de la résolution CV-2014-08-46 « Acquisition d'une partie du lot 4 664 046 du cadastre du Québec et d'une servitude pour le prolongement de la rue Ernest-Chouinard (secteur Lévis) »

[Document d'aide à la décision DEV-2015-044](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2014-08-46 « Acquisition d'une partie du lot 4 664 046 du cadastre du Québec et d'une servitude pour le prolongement de la rue Ernest-Chouinard (secteur Lévis) » par :

- l'insertion, dans le titre et après le mot « servitude », des mots « sur une partie du lot 4 664 046 et sur le lot 2 331 866 du cadastre du Québec »;
- le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « servitude, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2014-158 » par les mots « servitude sur une partie du lot 4 664 046 et sur le lot 2 331 866 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-044 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-15

Modification de la résolution CV-2014-11-67 « Acquisition de servitudes sur une partie des lots 4 173 241 et autres du cadastre du Québec (rue Thomas-Chapais, secteur Lévis) et affectation à l'utilité publique »

[Document d'aide à la décision DEV-2015-045](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2014-11-67 « Acquisition de servitudes sur une partie des lots 4 173 241 et autres du cadastre du Québec (rue Thomas-Chapais, secteur Lévis) et affectation à l'utilité publique » par :

- le remplacement des mots « le 14 juillet 2014, sous le numéro 7850 » par les mots « le 5 mars 2015, sous le numéro 8161 »;
- le remplacement, dans le deuxième alinéa, du numéro « 4 713 242 » par le numéro « 5 100 477 »;
- le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « 42,0 mètres carrés » par les mots « 45,8 mètres carrés »;
- le remplacement, dans le troisième alinéa, du numéro « 4 664 046 » par le numéro « 5 100 478 »;

- le remplacement, dans le troisième alinéa, des mots « 51,0 mètres carrés » par les mots « 47,2 mètres carrés ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-16

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision DEV-2015-038](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'affecter un montant maximal de 75 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2015-038, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-17

Modification de la résolution CV-2011-10-81 « Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et acquisition des lots 4 828 152 et autres du cadastre du Québec et d'une servitude (secteur de la rue de Grenoble, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision BP-2015-011](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2011-10-81 « Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et acquisition des lots 4 828 152 et autres du cadastre du Québec et d'une servitude (secteur de la rue de Grenoble, secteur Saint-Nicolas) » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« D'intervenir dans l'acte de modification à une servitude de non-construction et à des fins de conservation, afin de permettre l'agrandissement de l'assiette de cette servitude sur une partie de l'assiette d'une servitude d'aqueduc dont bénéficie présentement la Ville aux termes de l'acte publié à Lévis sous le numéro 400 900, et ce, à la condition que cette une servitude de non-construction et à des fins de conservation n'ait pas pour effet de restreindre ou autrement affecter les droits déjà consentis à la Ville aux termes de cet acte, la Ville n'assumant aucun frais relatifs à cette transaction, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-18

Acquisition du lot 5 600 624 du cadastre du Québec (rue de la Crête, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision BP-2015-009](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision BP-2015-009 à intervenir avec 9136-8266 Québec inc. a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 5 600 624 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9136-8266 Québec inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-19

Modification de la résolution CV-2014-12-61 « Entente à intervenir avec Desjardins sécurité financière, compagnie d'assurance vie, pour l'utilisation d'une partie du lot 4 426 956 du cadastre du Québec (Place de la coopération, secteur Lévis) et modification de la résolution CV-2011-08-31 « Financement de la dépense relative à la participation de la Ville pour les travaux d'aménagement de la Place de la coopération, fermeture d'une partie de la rue des Commandeurs (secteur Lévis), échanges du lot 4 411 576 contre les lots 4 411 570, 4 411 573, 4 411 577 et 4 411 580 du cadastre du Québec et servitude temporaire » »

[Document d'aide à la décision BP-2015-008-R-2](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2014-12-61 « Entente à intervenir avec Desjardins sécurité financière, compagnie d'assurance vie, pour l'utilisation d'une partie du lot 4 426 956 du cadastre du Québec (Place de la coopération, secteur Lévis) et la résolution CV-2011-08-31 « Financement de la dépense relative à la participation de la Ville pour les travaux d'aménagement de la Place de la coopération, fermeture d'une partie de la rue des Commandeurs (secteur Lévis), échanges du lot 4 411 576 contre les lots 4 411 570, 4 411 573, 4 411 577 et 4 411 580 du cadastre du Québec et servitude temporaire » » par le remplacement dans le premier alinéa, des lettres et des chiffres « BP-2014-013-R-1 » par les lettres et les chiffres « BP-2015-008-R-2 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-20

Financement de la dépense relative à l'acquisition et à l'installation d'ordinateurs véhiculaires pour les véhicules de patrouille

[Document d'aide à la décision TI-2015-003](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Pour financer la dépense relative à l'acquisition et à l'installation d'ordinateurs véhiculaires pour les véhicules de patrouille, d'affecter un montant de 75 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-21

Renouvellement du contrat d'entretien et de support des logiciels 911 et RAO avec la firme Emergensys Solutions inc.

[Document d'aide à la décision TI-2015-004-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De renouveler le contrat d'entretien et de support des logiciels 911 et RAO intervenu avec Emergensys Solutions inc., au montant de 121 564 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans et indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation à compter de la 2^e année du contrat, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-22

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-30 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-026](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-30 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue des Tourtes, dans le secteur Charny.

CV-2015-03-23

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-31 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-026](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-31 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Ce règlement a pour objet de modifier les heures où le stationnement est interdit, en période hivernale, sur une partie de la Côte du Passage, dans le secteur Lévis.

CV-2015-03-24

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-32 modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies

[Document d'aide à la décision INC-2015-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-32 modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies.

Ce règlement a pour objet de modifier certaines dispositions, notamment relatives au permis de brûlage et de prévoir la possibilité de recourir, dans certains cas exceptionnels, à des mesures différentes dans l'application du règlement.

CV-2015-03-25

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (agrandissement de la zone H0870 à même une partie de la zone P0882 voisine, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet d'agrandir une affectation résidentielle faible densité à même une partie d'une affectation développement différé.

CV-2015-03-26

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H0870 à même une partie de la zone P0882 voisine, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H0870 à même une partie de la zone P0882.

CV-2015-03-27

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (règlements de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une aire d'affectation axe de consolidation urbaine à même une aire d'affectation récréo-écologique, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-056](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, a pour objet l'agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle faible densité à même une aire d'affectation parc et espace vert.

CV-2015-03-28

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (règlements de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une aire d'affectation axe de consolidation urbaine à même une aire d'affectation récréo-écologique, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-056](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, a pour objet l'agrandissement de la zone H1134 à même une partie de la zone L1135, et ce, pour y permettre de l'habitation H1-Habitation unifamiliale isolée.

CV-2015-03-29

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2015-042](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2015, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

CV-2015-03-30

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-38 modifiant le Règlement RV-2014-13-36 fixant pour l'année 2014 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2015-042](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-38 modifiant le Règlement RV-2014-13-36 fixant pour l'année 2014 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition du lot 4 817 852 du cadastre du Québec, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

CV-2015-03-31

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-39 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 (délégation de pouvoir)

[Document d'aide à la décision DG-2015-088-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-39 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02.

Ce règlement a pour objet de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'autoriser un membre du conseil de la Ville ou du comité exécutif à poser un acte dans l'exercice de ses fonctions et à dépenser en conséquence.

CV-2015-03-32

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-40 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-2015-006-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-40 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la

vie communautaire.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités de camp de jour et les activités sportives libres.

CV-2015-03-33

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-41 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (retrait du cours d'eau, rue Claude-Jutra, secteur Saint-Nicolas, ancien terrain du ciné-parc)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-035](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-41 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet de supprimer l'illustration d'un cours d'eau situé à l'ouest de la rue Claude-Jutra et au sud de la Route Marie-Victorin, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, dans le secteur Saint-Nicolas.

CV-2015-03-34

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue de la Prairie, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-057-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet, dans la zone H1646, de diminuer la norme minimale à respecter entre un bâtiment principal et une rive, d'autoriser sans restriction l'aménagement d'espaces de stationnement hors rue devant la façade d'un bâtiment principal et de modifier la norme minimale relative aux marges de recul latérales pour les habitations bifamiliales jumelées, multifamiliales isolées et collectives.

CV-2015-03-35

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (agrandissement de la zone H0870 à même une partie de la zone P0882 voisine, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et assemblée publique de consultation

[Document d'aide à la décision URBA-2015-007](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise

de décision URBA-2015-007.

De permettre au maire ou à la personne qu'il désigne de tenir une assemblée de consultation pour le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme lors d'une séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-36

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H0870 à même une partie de la zone P0882 voisine, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-007](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-007.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-37

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (règlements de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une aire d'affectation axe de consolidation urbaine à même une aire d'affectation récréo-écologique, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald) et assemblée publique de consultation

[Document d'aide à la décision URBA-2015-056](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-056.

De permettre au maire ou à la personne qu'il désigne de tenir une assemblée publique de consultation pour le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme lors d'une séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-38

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (règlements de concordance

à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une aire d'affectation axe de consolidation urbaine à même une aire d'affectation récréo-écologique, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-056](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-056.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-39

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-41 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (retrait du cours d'eau, rue Claude-Jutra, secteur Saint-Nicolas, ancien terrain du ciné-parc), document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et assemblée publique de consultation

[Document d'aide à la décision URBA-2015-035](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-41 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-035

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur ce projet.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et que, pour les fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par le maire ou par un membre de la commission qu'il désigne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-40

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue de la Prairie, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-057-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-057-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-41

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre maximal d'endroits destinés à des usages de la classe d'usages C315, construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbre, dans la zone C2798 située sur route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-084](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-02-06.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-42

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait des normes de superficie maximale de plancher et d'occupation au sol pour les usages du groupe C3 commerce au détail ou de gros, service, avec entreposage extérieur et contrainte dans la zone I1308 située en bordure d'une partie du boulevard Guillaume Couture et des rues Dumais, Arthur Plante et Perreault, secteur Saint-Romuald)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-085](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-01-59.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-43

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications relatives aux normes minimales de superficie de plancher et d'occupation

au sol dans plusieurs zones situées dans les arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et des Chutes-de-la-Chaudière-Est)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-086](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, avec changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-02-08, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-086.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-44

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages du groupe C1 dans la zone H2225, située en bordure d'une partie de la rue Wolfe, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-087](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-02-07.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-45

Adoption du Règlement RV-2015-14-26 sur les colporteurs
[Document d'aide à la décision INC-2015-015](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-26 sur les colporteurs a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir l'obtention d'un permis par une personne qui désire agir comme colporteur, les conditions d'émission d'un tel permis, son coût et les conditions d'exercice de cette activité ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-14-26 sur les colporteurs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-46

Adoption du Règlement RV-2015-14-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (abrogation des restrictions concernant les matériaux de revêtement extérieur applicables dans certaines zones du secteur Roc Pointe ouest, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-089](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'abroger les restrictions concernant les matériaux de revêtement extérieur applicables spécifiquement à un bâtiment principal situé dans les zones H0052, H0222, H0225, H0226, H0227, H0229, H0231 et H0233 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2015-14-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-01-58.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-47

Demande au gouvernement du Canada de reconsidérer l'octroi du contrat de construction du brise-glace Diefenbaker au chantier naval Seaspan de Vancouver (CB) pour l'attribuer au Chantier Davie Canada inc.

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a octroyé, en octobre 2011, une série de contrats de construction navale totalisant 33 milliards de dollars qui n'ont bénéficié qu'aux chantiers de Vancouver et de Halifax et que le Chantier Davie Canada inc., de Lévis, en a été exclu;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a octroyé également, en octobre 2013, sans appel d'offres, un contrat de 10 navires additionnels pour la garde-côtière qui incluait notamment la construction du brise-glace Diefenbaker;

ATTENDU QUE les capacités de production des chantiers navals Seaspan de Vancouver ont été surestimées, ce qui a entraîné des délais et des coûts supplémentaires pour la construction du brise-glace Diefenbaker, faisant passer le coût du projet de 720 millions à 1,3 milliard de dollars;

ATTENDU QUE la société mère de Chantier Davie Canada inc. a offert le 30 mai 2014 de prendre le relais de Seaspan's Vancouver Shipyard pour la construction du Diefenbaker dans les délais initialement prévus;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté unanimement une motion pressant le gouvernement du Canada de réviser sa position dans ce dossier et de répondre positivement à l'offre de Chantier Davie Canada inc., en reconsidérant le contrat octroyé à Seaspan's Vancouver Shipyard afin d'octroyer plutôt la construction du brise-glace Diefenbaker à Chantier Davie Canada inc., à Lévis.

ATTENDU QUE cette demande se justifie par le fait que Chantier Davie Canada inc. est non seulement le plus grand chantier maritime au Canada, mais également le plus ancien constructeur naval en activité au pays;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat de construction du brise-glace Diefenbaker à Chantier Davie Canada inc. assurerait une plus grande équité dans la répartition des contrats de construction navale accordés par le gouvernement fédéral aux entreprises canadiennes ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De demander au gouvernement du Canada de revoir sa décision d'attribuer le contrat à Seaspan's Vancouver Shipyard pour la construction du brise-glace Diefenbaker et de considérer plutôt, pour la construction de ce navire, l'offre qui lui a été soumise à cet effet par Chantier Davie Canada inc., de Lévis.

De transmettre copie de la présente résolution à la direction du Chantier Davie Canada inc., au président du Syndicat des employés du Chantier Davie Canada inc., au député provincial de la région Chaudière-Appalaches et au député fédéral de Lévis-Bellechasse

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-48

**Adhésion au Forum des élus de la région de la Capitale Nationale
désignation de membres du conseil de la Ville**
[Document d'aide à la décision DG-2015-093](#)

ATTENDU QU'en vertu du Pacte fiscal transitoire et du projet de Loi 28, *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* une nouvelle gouvernance se met en place au Québec, confirmant que les municipalités régionales de comté (incluant la Ville de Lévis) deviennent les principaux interlocuteurs régionaux du gouvernement;

ATTENDU QUE d'un commun accord, les Villes de Québec et de Lévis, de même que les Municipalité régionale de comté de la Communauté métropolitaine de Québec et les Municipalités régionales de comté de la région de la Capitale Nationale ont décidé de travailler ensemble à la mise en œuvre de projets régionaux;

ATTENDU QUE la Ville est justifiée de poursuivre la concertation à l'échelle de la région de la Chaudière-Appalaches au sein de la Conférence des Préfets de Chaudière-Appalaches. Notre double allégeance « historique », tant auprès

de la Communauté métropolitaine de Québec qu’auprès de la région de la Chaudière-Appalaches nous permet d’adhérer à deux structures de concertation régionale (Forum des élus de la région de la Capitale-Nationale, et Conférence des préfets de la Chaudière-Appalaches), pour tout dossier où la Ville considère qu’il y a intérêt pour la population lévisienne;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De confirmer l’adhésion au Forum des élus de la région de la Capitale Nationale, et de désigner à titre de représentants de la Ville, le maire et le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin et de transmettre copie de la présente résolution au maire de la Ville de Québec et président du Forum des élus de la région de la Capitale Nationale, au préfet de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse et président de la Conférence des Préfets de la Chaudière-Appalaches, à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Bellechasse à l’Assemblée nationale du Québec et ministre du Tourisme et au ministre responsable de la région de la Capitale nationale et député de Louis-Hébert et au ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

Adoptée à l’unanimité

CV-2015-03-49

Renouvellement et autorisation de la signature de la convention collective des cols blancs

[Document d’aide à la décision RHAC-2015-017](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D’autoriser le maire et la greffière à signer la convention collective des cols blancs à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, telle qu’elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-017.

Adoptée à l’unanimité

CV-2015-03-50

Création d’un poste hors-cadre contractuel de directeur exécutif – grands projets à la Direction générale et nomination à ce poste

[Document d’aide à la décision RHAC-2015-044](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De créer le poste hors cadre contractuel à temps complet de directeur exécutif – grands projets à la Direction générale, de nommer Jean Dubé à ce poste et d’autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail, tel qu’il est annexé à la fiche de prise de décision RHAC-2015-044.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-51

Appel de candidatures pour le poste hors cadre de directeur général ou directrice générale à la Direction générale

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-045](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder à un appel de candidatures pour le poste hors cadre à temps complet de directeur général ou directrice générale à la Direction générale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-52

Contrat pour la fourniture du service d'impression et la préparation postale du journal municipal Lévis'informe

[Document d'aide à la décision COM-2015-004](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser la poursuite du contrat pour la fourniture du service d'impression et la préparation postale du journal municipal Lévis'informe (appel d'offres 2013-50-18) attribué à Les presses du fleuve inc., par la résolution CV-2013-03-89 par l'entreprise Hebdo litho inc., jusqu'au 31 décembre 2015, et ce, aux mêmes conditions prévues à la demande de soumissions 2013-50-18.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-53

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Robert Létourneau

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à la famille de monsieur Robert Létourneau à la suite de son décès. Cet entrepreneur lauzonnais s'est démarqué par son importante contribution au développement économique de Lévis et son implication au sein de la communauté lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-03-54

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-03-55

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-03-56

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 21 heures 30, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
